



# Réseau de transport Le 37

## La tarification appliquée à partir du 2 avril

La tarification sur le réseau de transport le 37 entre en vigueur le mardi 2 avril 2024.

**Les anciennes cartes TPR ne sont plus acceptées sur le nouveau réseau " Le 37 ". Pour faciliter vos déplacements réguliers, utilisez la carte Oûra le 37 chargée avec un carnet de 10 trajets ou un abonnement mensuel. Achetez votre carte Oûra dans l'une de nos agences (siège de la Communauté de communes à Saint-Maurice-l'Exil et Office de Tourisme à Beaurepaire).**

Les tarifs sont identiques pour tous les services du réseau.

[Consulter les informations sur les tarifs et les points de vente](#)

La gratuité est possible pour les bénéficiaires de minima sociaux avec le PASS ECO. [Plus d'infos](#)

[Actualités](#)

[Ajouter aux favoris](#)

Transports